

# Autisme Suisse Romande (Groupe Asperger) 28 septembre 2017

Les mesures de réadaptation  
professionnelle

**Blandine Jobin**

Spécialiste en réinsertion professionnelle –  
Management de la qualité

**José Beca**

Psychologue en orientation professionnelle



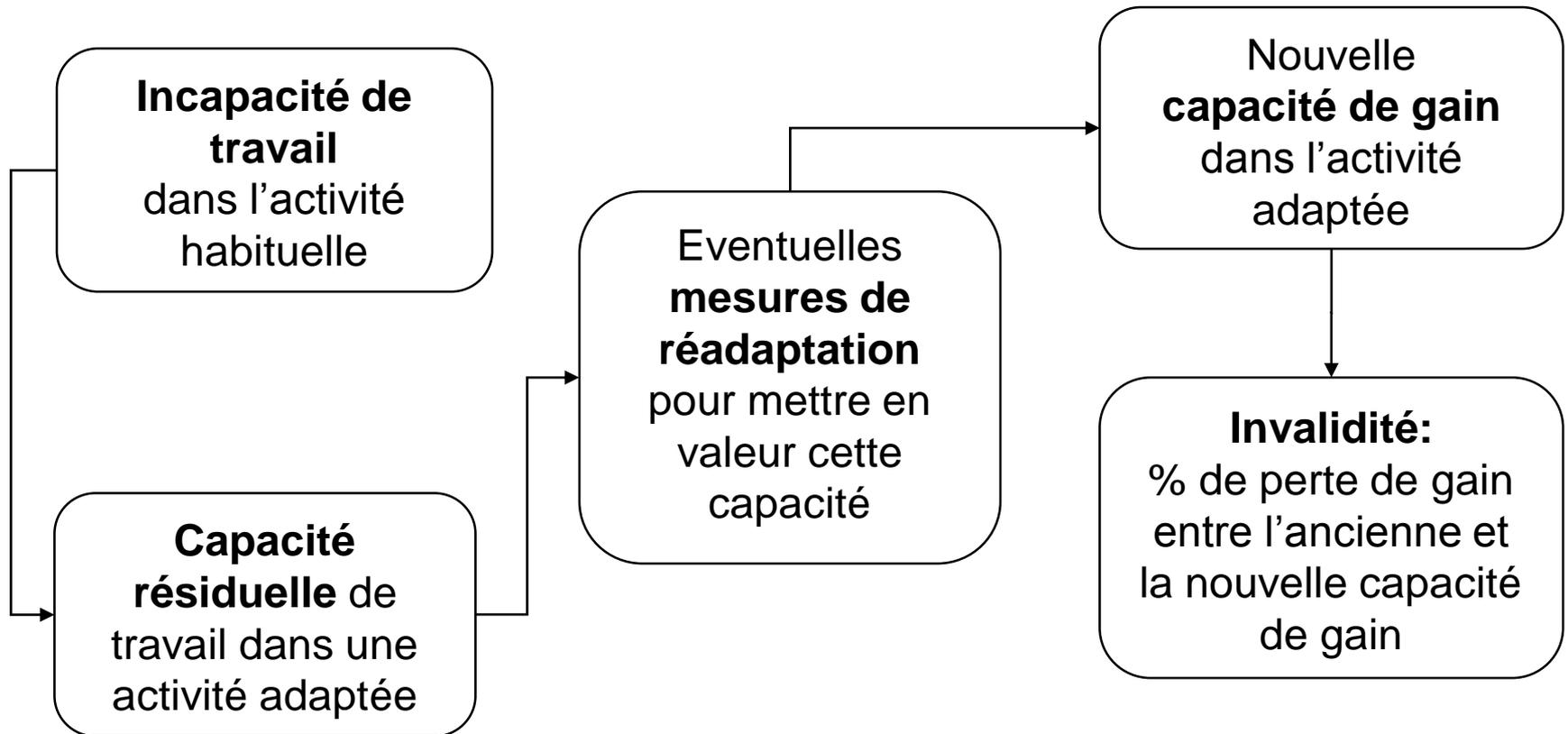
## 1. Principes

- 1) **Prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité** grâce à des mesures de réadaptation appropriées, simples et adéquates (moyens auxiliaires, réadaptation professionnelle, mesures médicales pour les mineurs)
- 2) **Compenser les effets économiques permanents** de l'invalidité en couvrant les besoins vitaux dans une mesure appropriée

## **2. La réadaptation prime la rente**

Ce principe de base nous guide pendant tout le processus de réadaptation

# De l'incapacité de travail à l'invalidité

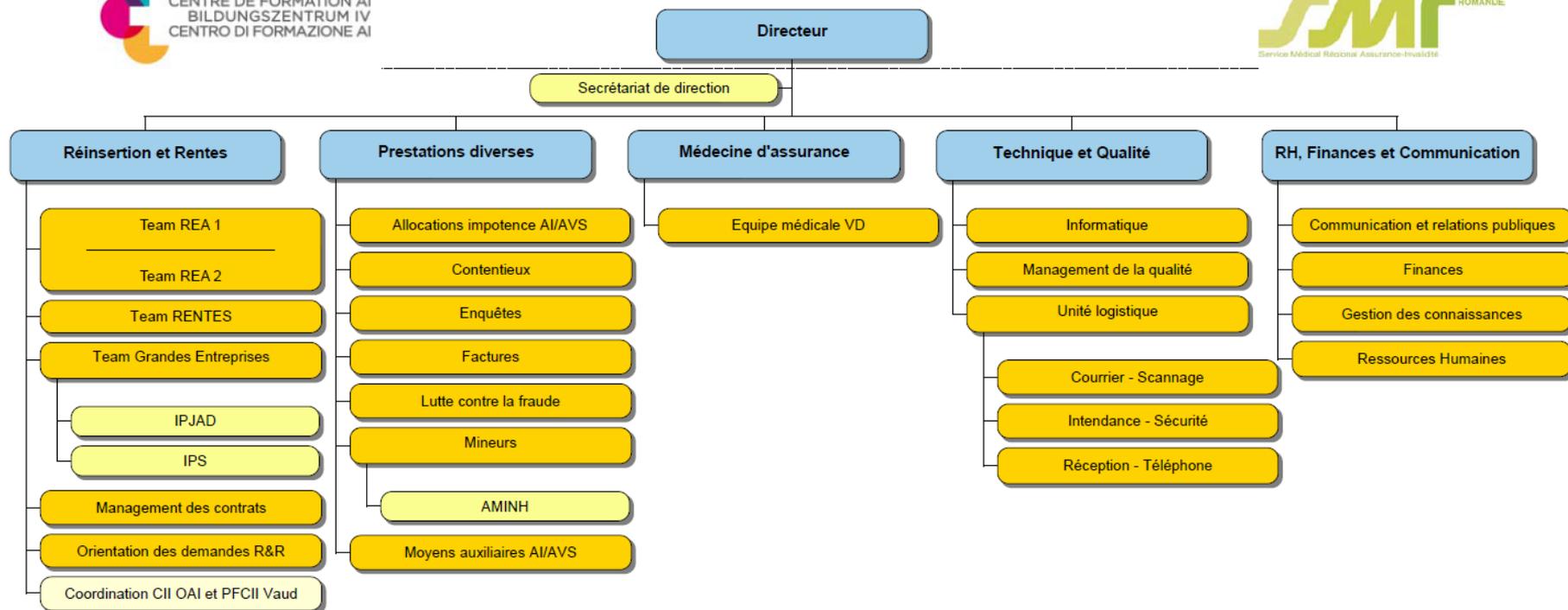


# Notre organisation interne

## Organigramme structurel

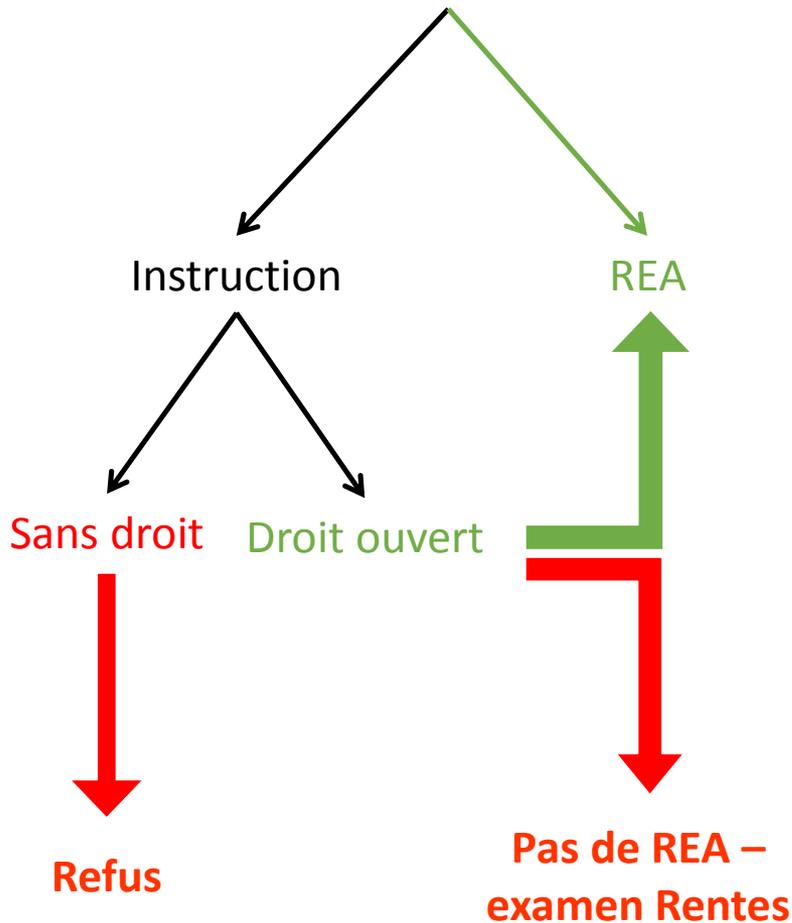


CENTRE DE FORMATION AI  
BILDUNGSZENTRUM IV  
CENTRO DI FORMAZIONE AI

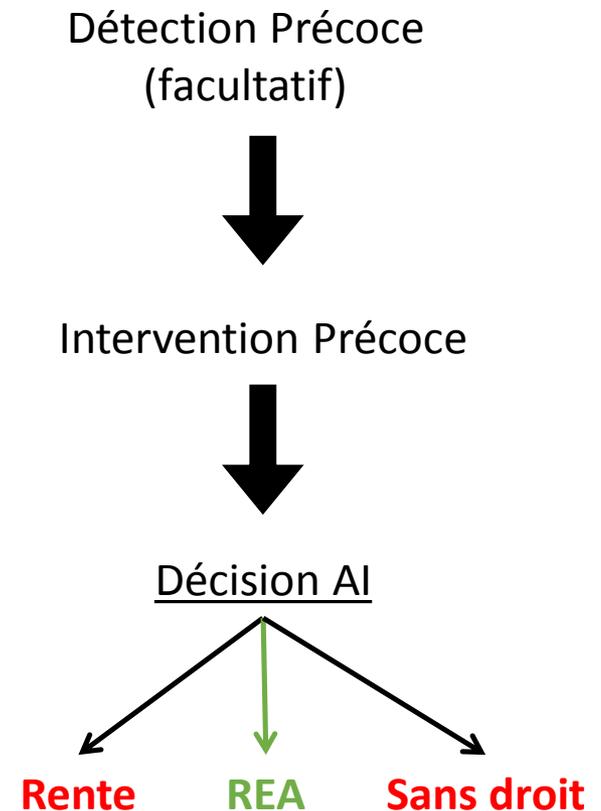


# Distinction du droit pour les mineurs / adultes

## Moins de 20 ans - mineurs



## Plus de 20 ans - adultes





## Situation de Martin\*

Focus sur la prise en charge et le parcours d'un jeune atteint du syndrome d'Asperger, jusqu'à son insertion dans l'économie libre

\* Prénom d'emprunt

# Cas pratique 1

## 1. Mesures médicales

Lien du site internet de Office AI Vaud: <http://www.aivd.ch/>

### Particuliers

	001.001	Adult
	001.002	Adult
	001.004	Adult
	001.008	Adult
	001.100	Adult
	005.001	Adult
	318.544	Adult
	531bis	Adult
	001.003	Mine
	001.005	Mine

### Demande pour personnes assurées mineures : mesures médicales



#### 1. Prestation requise

- Quelles prestations d'assurances sont demandées?
- Mesures médicales par ex. en cas d'infirmité congénitale
  - Mesures pour une réadaptation professionnelle
  - Moyen auxiliaire (prothèse, fauteuil roulant, etc.)

Quel moyen auxiliaire ?

Fournisseur souhaité (prière de joindre des copies des factures ou des devis)

#### 2. Renseignements personnels

##### 2.1 Indications personnelles

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

tous les prénoms, prière d'écrire en majuscules le prénom usuel

féminin  masculin

Date de naissance

Numéro d'assuré

j. mm. aaaa

756

Etat civil

depuis

j. mm. aaaa

##### 2.2 Domicile légal avec adresse exacte

Numéro postal, lieu

Rue, numéro

Numéro de téléphone

E-Mail

Lieu de résidence actuel (au cas où il diffère du domicile légal, par ex. séjour hospitalier ou dans un home)

Nom de l'institution

Numéro postal, lieu

Numéro postal, lieu

La problématique de santé de le diagnostic d'Asperger étant clairs, le droit est ouvert pour les mesures médicales (psychothérapie individuelle).

Assurance invalidité fédérale (AI) - 001.003 - 756 - Version 01/17

1 / 9

# Cas pratique 1

## 2. Enseignement public

Accomplissement de la scolarité obligatoire dans l'enseignement public

Prise en charge de l'enseignement spécialisé par le SESAF:

→ Période de renfort pédagogique (intervention de type coaching – tutorat)

- Soutien aux devoirs
- Organisation et développement de méthode de travail et d'apprentissage
- Eviter la position du bouc émissaire
- Coordination du réseau des intervenants

# Cas pratique 1

## 3. Formation sans accompagnant AI

1. CFC d'informaticien à l'Ecole Technique – Ecole des Métiers de Lausanne (ETML)

→ refus de l'ETML d'entrer en matière pour sa formation, suite à son dossier de candidature

2. Ecole de Commerce au gymnase dans le but d'obtenir une maturité professionnelle commerciale



**Dépôt d'une demande AI de réadaptation lors de la rencontre de difficultés vis-à-vis d'un stage pratique**

# Cas pratique 1

## 4. La demande AI de réadaptation

Lien du site internet de Office AI Vaud: <http://www.aivd.ch/>

### Particuliers

	001.001	Adul
	001.002	Adul
	001.004	Adul
	001.008	Adul
	001.100	Adul
	005.001	Adul
	318.544	Adul
	531bis	Adul
	001.003	Mine
	001.005	Mine

### Demande pour personnes assurées mineures : mesures médicales



#### 1. Prestation requise

- Quelles prestations d'assurances sont demandées?
- Mesures médicales par ex. en cas d'infirmité congénitale
  - Mesures pour une réadaptation professionnelle
  - Moyen auxiliaire (prothèse, fauteuil roulant, etc.)

Quel moyen auxiliaire ?

Fournisseur souhaité (prière de joindre des copies des factures ou des devis)

#### 2. Renseignements personnels

##### 2.1 Indications personnelles

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

tous les prénoms, prière d'écrire en majuscules le prénom usuel

féminin  masculin

Date de naissance

Numéro d'assuré

j. mm. aaaa

756

13 chiffres

Etat civil

depuis

j. mm. aaaa

##### 2.2 Domicile légal avec adresse exacte

Numéro postal, lieu

Rue, numéro

Numéro de téléphone

E-Mail

Lieu de résidence actuel (au cas où il diffère du domicile légal, par ex. séjour hospitalier ou dans un home)  
Nom de l'institution

Numéro postal, lieu

Numéro postal, lieu

# Cas pratique 1

## 5. Intervention de l'AI

Mesures mises en place dans le cadre d'une formation prise en charge par l'AI :

- Un coaching individuel spécialisé - mise en évidence des particularités à intégrer (consignes détaillées, fatigabilité, difficultés motrices et de communication, ...)
- Un accompagnement durant toute l'année de stage pratique
- Des contacts réguliers avec l'entreprise formatrice
- Participation à des ateliers de compétences sociales / simulation d'entretiens professionnels



**Réussite de la maturité professionnelle commerciale**

# Cas pratique 1

## 6. Poursuite de la formation

Vif intérêt pour l'informatique toujours présent:

→ tentative d'une formation à l'EPFL en passant par un Cours de Mathématiques Spéciales (CMS)



**Echec dû aux exigences pas adaptées à son profil**

# Cas pratique 1

## 6. Poursuite de la formation

### Nouvelles mesures prises en charge par l'AI:

- Une orientation professionnelle effectuée par l'AI
- Une évaluation dans le domaine de l'informatique par un prestataire de l'AI:
  - Mise en valeur de ses compétences en informatique de par une formation avec certifications



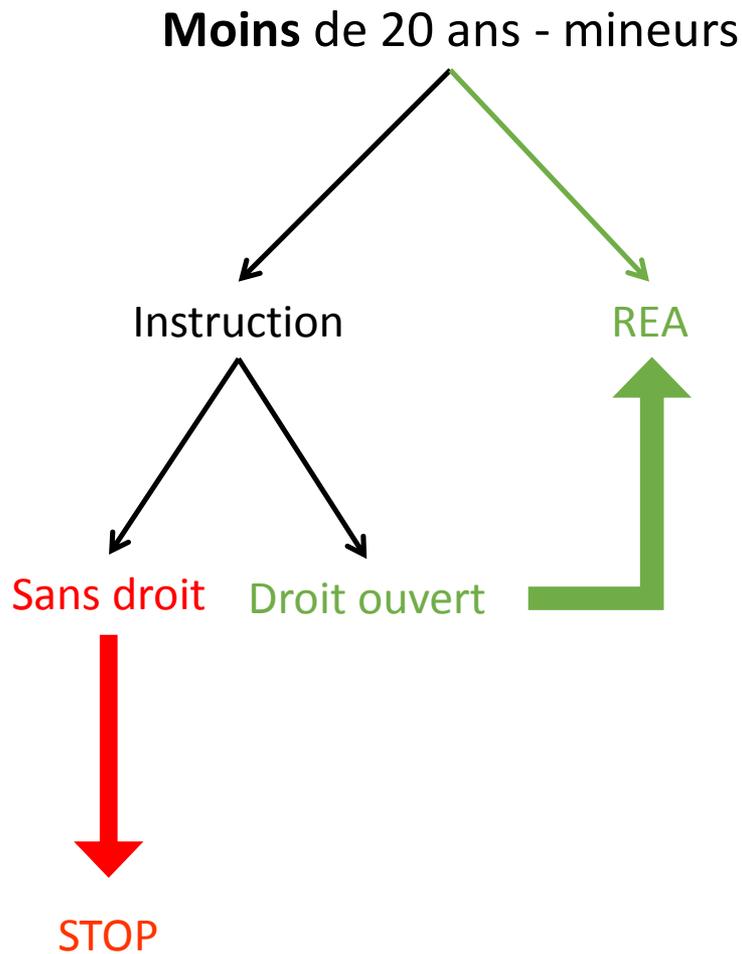
# Cas pratique 1

## 7. Placement

- Intégration dans l'entreprise formatrice actuelle
- Mise en valeur d'un salaire évitant la rente AI

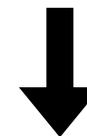


# Distinction du droit pour les mineurs / adultes

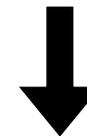


**Plus de 20 ans - adultes**

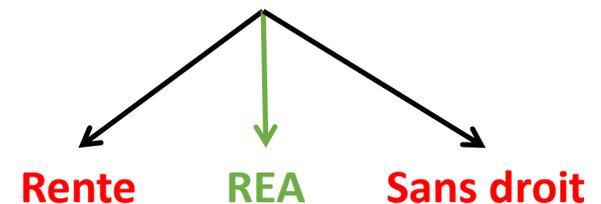
Détection Précoce  
(facultatif)



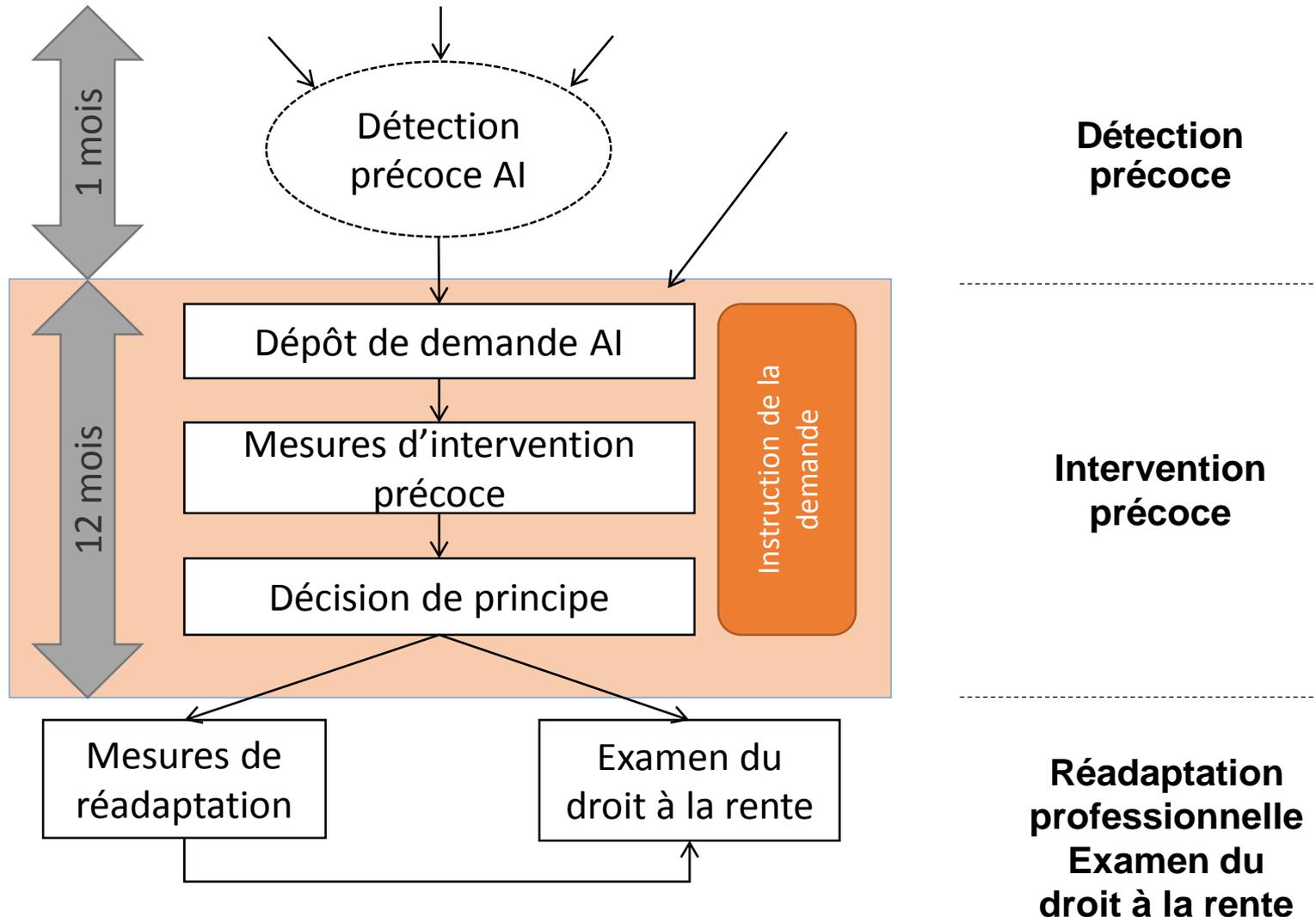
Intervention Précoce



Décision AI



# Processus AI





## Situation de Marie\*

Focus sur la prise en charge et le parcours d'une jeune femme de - 30 ans non-diagnostiquée

\* Prénom d'emprunt

# Cas pratique 2

## 1. Détection Précoce

Lien du site internet de Office AI Vaud: <http://www.aivd.ch/>

### Particuliers

	001.001	Adulte
	001.002	Adulte
	001.004	Adulte
	001.008	Adulte
	001.100	Adulte
	005.001	Adulte
	318.544	Adulte
	531bis	Adulte
	001.003	Mineur
	001.005	Mineur

### Formulaire de communication pour adultes : Détection précoce



#### 1. Renseignements personnels

##### 1.1 Indications personnelles

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire  
Prénoms

tous les prénoms, prière d'écrire en majuscules le prénom usuel  
 féminin  masculin

Date de naissance  Numéro d'assuré   
jj. mm. aaaa 13 chiffres

Etat civil

Langue désirée  
 allemand  français  italien

##### 1.2 Domicile légal avec adresse exacte

Numéro postal, lieu  Rue, numéro

Numéro de téléphone  E-Mail

Lieu de résidence actuel (au cas où il diffère du domicile légal, par ex. séjour hospitalier ou dans un home)  
Nom de l'institution

Numéro postal, lieu  Rue, numéro

#### 2. Incapacité de travail (IT)

Début de l'incapacité de travail  Incapacité de travail en pourcent

Absences répétées (régulières), absences de courte durée "chroniques" depuis

Motif de l'incapacité de travail?  
 Maladie  Accident

Problème de santé/génre de maux

# Cas pratique 2

## 1. Détection Précoce

### Points ressortis pendant l'entretien:

- Ne s'est jamais sentie en phase avec ses camarades d'école
- A redoublé l'école enfantine; suite de sa scolarité sans redoublement
- CFC d'employée de bureau réalisé en 3 ans (et non 2, sans contact avec la clientèle)
- Difficulté de rester à un même poste de travail sur la durée
- A souffert de dépression



**Dépôt d'une demande AI conseillé**

# Cas pratique 2

## 2. Examens médicaux

### Diagnostics posés:

- Dysphasie
- Ralentissement global



**La seule activité déterminée comme étant possible est une activité en atelier protégé**

# Cas pratique 2

## 3. Intervention de l'AI

### Mesures mises en place par l'AI:

- Un stage d'observation de 4 semaines
  - baisse du rendement
  - prédispositions pour des activités simples et répétitives
- Un coaching de remédiation dans le cadre de l'intervention précoce, visant à améliorer sa capacité d'apprentissage
- Un stage en Centre de réadaptation (toujours actuel) dans le cadre d'un reclassement



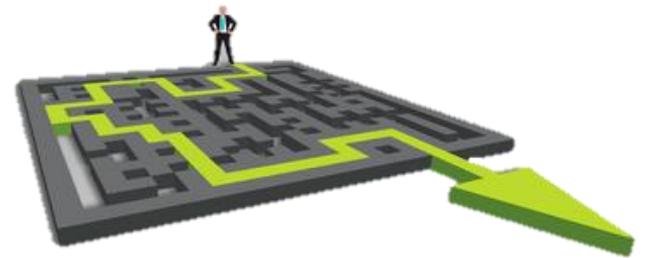
**Détermination de sa capacité de travail à 60%**

# Cas pratique 2

## 4. Analyse des observations

### Difficultés observées:

- Relationnelles, interactions sociales
- Compréhension des consignes
- Adaptation aux changements
- Attachement aux détails
- Besoin que les tâches soient expliquées précisément et qu'elles soient rigoureusement identiques à chaque fois



**Elargissement des pistes pour une prise en charge plus efficace : syndrome d'Asperger ?**

# L'indemnité journalière

## **Prestation :**

Liée à une mesure octroyée par l'AI

En remplacement d'un revenu effectif

Soumise à cotisations

## **Conditions :**

Âge (dès 18 ans)

Professionnellement actif (concerne le public adulte)

Présenter un manque à gagner en raison de l'atteinte  
(concerne public mineur)

Mesure d'une certaine durée



# La rente

## Genres :

Rente ordinaire (en principe ne concerne pas les jeunes assurés)

Rente extraordinaire

(concerne les jeunes qui n'ont pas pu cotiser au moins pendant 3 ans)

## Conditions :

Dépôt d'une demande AI

Avoir 18 ans révolus

Incapacité de travail durable de 40 % au moins durant un délai de carence de 365 jours

Versement au plus tôt 6 mois après le dépôt de la demande

Pas de droit à une indemnité journalière



# Echelonnement et montant des rentes

- Echelonnement

<b>Taux d'invalidité</b>	<b>Echelonnement</b>
Dès 40%	Quart de rente
Dès 50%	Demi rente
Dès 60%	Trois-quarts de rente
Dès 70%	Rente entière

- Montants 2017 rente AI ordinaire entière complète :  
min. CHF 1'175.- max. CHF 2'350.-

# ABSENCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

## Article 26 RAI

Lorsque la personne assurée n'a pas pu acquérir de connaissance professionnelle suffisante à cause de son invalidité, le revenu qu'elle pourrait obtenir si elle n'était pas invalide correspond en pour cent, selon son âge, aux fractions suivantes de la médiane, actualisée chaque année, telle qu'elle ressort de l'enquête de l'Office fédéral de la statistique sur la structure des salaires. (Sfr. 81'500.- 2017)

Après...ans révolus	Avant...ans révolus	Taux en pour-cent
	21	70
21	25	80
25	30	90
30		100

# Exemple d'évaluation du préjudice économique

- Revenu avant atteinte à la santé
- Revenu après atteinte à la santé (activité non qualifiée, sans formation)

Sans formation	Avec CFC
55'000.-	63'000.-
<u>48'768.-</u>	<u>48'768.-</u>
11%	23%

# Echange

**N'hésitez pas,  
posez vos questions**